



Vendredi 5 juillet 2019 - Première session (9h - 11h)

Atelier 36

Salle : 211

## Décentralisation et réforme de la gouvernance locale en Afrique du Nord

Les Printemps arabes – et les développements subséquents – ont révélé la remise en cause de la légitimité de la gouvernance centralisée des territoires, notamment par les populations des régions défavorisées qui se considèrent victimes de l'État central et de ses politiques de développement.

Dans ce contexte en pleine mutation, la décentralisation et les réformes territoriales et institutionnelles engagées par les pays d'Afrique du Nord sont soumises à une double pression s'exerçant sur ces États traditionnellement centralisés : celle des bailleurs de fonds internationaux exigeant la mise en œuvre de leurs recettes de « bonne gouvernance », et celle d'une société civile en plein essor, dont une partie des énergies cherche à s'investir dans la participation aux affaires locales.

La décentralisation est, en effet, une interface entre des enjeux politiques (élections) et des enjeux de développement. Elle doit concilier plusieurs exigences souvent contradictoires : poursuivre le désengagement de l'État au profit de la société civile et du secteur économique ; rapprocher l'administration des populations ; corriger les déséquilibres territoriaux ; améliorer l'efficacité de l'action publique.

L'objectif de ce panel est de rendre compte des divers modèles et modes de légitimation mobilisés par différents acteurs pour tenter d'infléchir dans le sens de leurs intérêts la réforme en cours de la gouvernance locale au Maroc, en Tunisie et en Égypte.

**Responsables : Clément Steuer (LADYSS - ERC TARICA) et Maher Ben Rebah (LADYSS)**

Liste des intervenants : Maher Ben Rebah, Irène Carpentier, David Gœury, Clément Steuer

---

David Gœury (Sorbonne Université, ENeC)

*La régionalisation avancée au Maroc à mi-mandat : la pluralisation des modalités de gouvernance régionale comme réponse aux dysfonctionnements administratifs ou comme adaptation aux contextes locaux ?*

Au Maroc, la régionalisation avancée promulguée en 2015 a été suivie des premières élections des conseils régionaux au suffrage direct amenant des élus à être directement redevables devant leurs concitoyens. La régionalisation avancée a été pensée comme une des modalités de transformation du modèle de développement marocain en liant démocratie locale et déconcentration administrative. Les conseils régionaux ont ainsi été dotés d'un budget plus important que précédemment et surtout le président du conseil régional peut s'appuyer sur une agence régionale d'exécution des projets dont il nomme le directeur. Or, à mi-mandat, il apparaît que ce dispositif a été particulièrement lent à se mettre en place, se traduisant par une paralysie des dites agences dont très peu sont réellement fonctionnelles. Conscients de cette situation et de plus en plus sensibles aux mouvements contestataires territorialisés, les présidents de région ont développé des stratégies alternatives dans le cadre légal dont ils disposaient. Mobilisation des services extérieurs des différents ministères avec l'appui du wali pour certains, engagement des travaux sous l'autorité même du président du conseil pour d'autres, et enfin réactivation des anciennes agences de développement régional du Nord et du Sud pourtant vouées à disparaître. Loin de voir ici une situation d'anarchie, nous analyserons cette dynamique comme relevant justement des spécificités régionales et de la personnalité même des présidents de région.

**Maher Ben Rebah (LADYSS)**

*La communalisation du territoire en Tunisie entre complexité technique et enjeux politiques*

La question territoriale dans le processus démocratique post-révolution en Tunisie a rapidement gagné le devant de la scène politique et médiatique. Abordée sous les angles de l'équité territoriale, de la justice socio-spatiale et de l'équilibre régional, elle devient un fondement majeur des revendications sociales.

L'article 14 de la nouvelle constituante marque une rupture dans la gouvernance du territoire en Tunisie. Il engage l'État « à renforcer la décentralisation et à la mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire national, dans le cadre de l'unité de l'État ». La décentralisation représente ainsi le fondement du pouvoir local. Elle se traduit par la création de « collectivités locales » couvrant tout le territoire national. Ces « collectivités locales » correspondent à trois niveaux territoriaux la commune, la région et le district.

La communalisation du territoire en Tunisie est la première étape de la mise en place du processus de décentralisation. Elle a été mise en œuvre par le ministère des Affaires locales.

La réforme territoriale s'est basée sur le découpage en secteurs (l'unité territoriale basique en Tunisie), soit pour étendre l'ancien périmètre communal en intégrant l'espace rural qui couvre un ou plusieurs secteurs, soit pour la création de nouvelles communes composées d'un ou de plusieurs secteurs. Cette réforme d'apparence technique, comme toute opération de redécoupage territorial, implique des enjeux de pouvoir local qui se traduisent à travers l'analyse du vote aux élections municipales.

**Irène Carpentier (LADYSS - ERC TARICA)**

*Affirmer sa citoyenneté, créer sa commune à l'heure de la décentralisation en Tunisie. Les enjeux politiques et territoriaux d'une revendication pour la redistribution des ressources à l'échelle fine (Gabès, Tunisie)*

Dans le gouvernorat de Gabès habituellement considéré comme victime des politiques de l'État, en particulier du fait d'un modèle industriel polluant profitant faiblement aux populations gabésiennes, la remise en cause des modes de distribution des ressources et compétences se décline aussi à l'échelle fine.

À partir de projets et actions pour la redéfinition du découpage communal gabésien, nous verrons la manière dont les populations locales, désireuses d'affirmer leurs citoyennetés locales, s'organisent pour redéfinir le rôle de leurs territoires dans l'organisation locale du développement, mettant en cause des logiques héritées d'organisation de l'espace. Ces revendications participent d'une politisation des questions du développement de territoires marginalisés, et sont l'occasion de tensions et conflits territorialisés accrus, en particulier à l'occasion des épisodes électoraux.

**Clément Steuer (LADYSS - ERC TARICA)**

*Les enjeux politiques de la réforme de l'administration locale en Égypte*

La Constitution égyptienne de 2014 prévoit la mise en place d'une autonomie budgétaire des collectivités locales, ainsi qu'une décentralisation/déconcentration de l'administration à l'horizon 2024. Or, plus de cinq ans après l'adoption de ce texte constitutionnel, la mise en œuvre de la réforme annoncée se fait toujours attendre. Par ailleurs, les conseils populaires locaux, dissous en juin 2011 en pleine tourmente révolutionnaire, n'ont toujours pas été réélus, et la loi encadrant leur élection est en discussion à l'Assemblée depuis plus de deux ans. À ce niveau aussi, la Constitution a apporté des innovations, en introduisant différents quotas (femmes, chrétiens, jeunes, handicapés) à la composition de ces conseils.

Pourtant, l'élection de ce maillon administratif est essentiel au système politique pour remplir le vide laissé par la disparition de l'ancien parti hégémonique, lui aussi dissous en 2011. Le retard pris dans l'adoption de ces lois est sans doute à mettre en relation avec la division des élites sur la stratégie à adopter pour remplir ce vide : libre jeu de la concurrence partisane, regroupement des partis politiques par fusion, soutien apporté par le régime à un parti technocratique modernisateur, « union nationale » rassemblant partis d'obédiences diverses et notables locaux.